



Clause lombarde crédit immobilier

Par **Labouyrie nathalie**, le **07/02/2017** à **09:53**

bonjour,

Je viens de faire racheter mon prêt immobilier qui était à la banque postale par la société générale. Ce prêt avait été contracté en août 2011 et le contrat ne mentionnait pas la période de calcul des intérêts. Je viens de prendre connaissance de l'existence de la clause lombarde et m'aperçoit que les intérêts ont été calculés sur 360 jours au lieu de 365. Puis je avoir encore un recours malgré le délai de prescription et le rachat du prêt.